



Informations pratiques pour le patient

Pour le règlement des frais de, il convient de présenter votre carte vitale à jour ou votre attestation d'ouverture de droit (feuille délivrée par la CPAM et jointe à votre carte vitale). Elle vous permet de ne payer que le montant du ticket modérateur ou d'être exonéré de ces frais.

Selon votre situation, vous serez dispensé du règlement des frais

Quels documents dois-je apporter au laboratoire ?

- ❖ **Votre ordonnance**
Ordonnance datant de moins de 6 mois
 - ❖ **Votre carte vitale mise à jour** ou à défaut **votre attestation d'ouverture de droit** (Si besoin une borne est disponible à la Clinique Claude Bernard pour la mise à jour de votre carte vitale)
- 
- ❖ **Votre carte d'adhésion à une mutuelle** en cours de validité.
- ❖ **Attestation à jour de CMU**
 - ❖ **Une pièce d'identité officielle** : carte d'identité, passeport, titre de séjour, le permis de conduire et **le livret de famille pour les enfants ne possédant pas de carte d'identité.**
 - ❖ **Feuille d'accident du travail** ou maladie professionnelle, attestation de prise en charge particulière aide médicale, prise en charge par un tiers, justificatif d'ALD.
- ❖  **Pour une demande de groupe sanguin, la pièce d'identité officielle est obligatoire.**

Analyse demandée par le patient sans ordonnance ou rajout par rapport à une prescription existante

Le patient renseigne le formulaire de demande d'analyse sans ordonnance, il est informé que cette demande ne sera pas prise en charge par la sécurité sociale en l'absence d'ordonnance.

Analyses hors nomenclature

Pour les **actes dits " Hors Nomenclature" = Non remboursés** par les caisses de sécurité sociales et parfois remboursés par les organismes de mutuelles, la secrétaire qui enregistre votre dossier vous informe que certains actes restent à votre charge et vous fait remplir un formulaire de consentement de droit d'information